Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°29/25

Objet de la délibération : Débat d'orientations budgétaires présenté sous forme de rapport

L'an deux mille vingt-cinq
et le dix décembre
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

- Membres à voix délibérative :

Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

- Procurations :

de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Madame Christiane SALLE à Madame Anne-Claire ORIOL
de Monsieur Didier REAULT à Madame Marylène BONFILLON
de Madame Marie-France SOURD à Monsieur Daniel HIGLI
de Madame Magali RAMOS à Madame Céline TRAMONTIN
de Madame Catherine BALGUERIE-RAULET à Monsieur Pierre RAVIOL
de Monsieur Noël ROUQUET à M. Xavier DUFOUR

- Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY
M. Alfred LEXTRAIT

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 15
Procurations : 7
Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 22

Secrétaire de séance : Marylène BONFILLON

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure, des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Le Comité :

OUI l'exposé de Madame la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 présenté sous forme de rapport ci-joint,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN

Signé par : CELINE TRAMONTIN
Date : 16/12/2025
Qualité : PRESIDENTE

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent : d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Conformément aux articles L.5722-1 et L2312-1 du CGCT, la Présidente soumet au Comité syndical le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Ce document essentiel présente les lignes directrices pour l'année à venir, notamment les projections de dépenses, l'évolution des effectifs, et les engagements pluriannuels envisagés. Il prépare l'élaboration du budget primitif qui sera voté dans les deux mois. Bien que ce débat soit non décisionnel, il est formalisé par une délibération soumise au vote du Comité syndical.

Eléments de contexte et principes généraux de la construction du budget

Pour mémoire, le SYMCRAU a été créé avec des moyens limités à 45 000 € de cotisation statutaire totales par an en 2006. Eu égard à la modestie des moyens fléchés à la création et à l'importance des missions confiées autour de la gestion d'une ressource vitale, il a connu trois phases de croissance durant ces vingt dernières années. L'optimisation systématique des dépenses par la recherche d'un effet levier au travers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de l'Europe ou encore de mécénat privé permet de réaliser environ 3.5 € d'intervention pour un 1 € de cotisation statutaire et ainsi de limiter la contribution des membres.

Les grands projets d'aménagement du territoire ont également ouvert de nouvelles perspectives mais aussi de nouveaux besoins en outils et en connaissance auxquels le SYMCRAU va devoir répondre. De plus, l'impératif d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur la ressource en eau est un facteur majeur, nécessitant des stratégies et des outils de gestion robustes et innovants. La valorisation des eaux de la dérivation par stockage en nappe en est un exemple.

Avec la création par arrêté préfectoral du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Crau puis de l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en août 2025, cette démarche est entrée en phase de construction. À travers cette démarche, il s'agit de définir les grandes règles communes de partage et préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur la Crau assorties des outils de gestion opérationnels fondés sur les grandes études de connaissance réalisées auparavant. Dans ce cadre, l'activité 2026 à 2028 du SYMCRAU va nécessairement évoluer pour répondre à ce besoin.

Par ailleurs, en 2025, une prise de conscience majeure a émergé concernant l'urgence à moderniser les canaux d'irrigation pour sécuriser l'alimentation en eau de la Crau. Cette situation critique, marquée par une action engagée par le Préfet, l'élaboration d'un schéma directeur porté par la FDSH et la mobilisation de financements (notamment via l'appel à projets sur MASA), implique un besoin crucial d'appui en ingénierie pour les associations syndicales de propriétaires (ASP), que le SYMCRAU doit être en mesure d'accompagner.

Ces éléments contextuels annoncent un tournant technique majeur pour le syndicat. De nouvelles études vont être lancées avec une finalité de gestion opérationnelle. Sur le stockage en nappe, il s'agit par exemple de porter la réalisation de tests grandeur nature voire la mise en œuvre par la suite. Le positionnement rapide du SYMCRAU sur ce type d'expérimentation est stratégique pour l'avenir du syndicat.

Ces projections ambitieuses doivent être mises en perspective avec le contexte de rigueur budgétaire que traverse le pays et qui affecte les membres du syndicat. Elles doivent également prendre en compte le contexte particulièrement contrait que le syndicat a traversé en 2025 dans le domaine des ressources humaines. Bien que l'année ait été marquée par la prise de poste du responsable de l'ingénierie en début d'année, l'équipe a fait face à une forte instabilité. Le syndicat subit l'impact de deux congés maternité (la chargée de mission Natura 2000 et la Responsable du pôle démarches territoriales), dont l'un a été précédé de quatre mois d'arrêt maladie. À cela s'ajoute le départ du chargé de mission ressources en eau à l'automne et son remplacement pour une prise de poste au cours du 1er trimestre 2026. Au total, trois postes sur huit sont affectés, ce qui limite fortement la technicité et la disponibilité de l'équipe au regard de l'ambition des missions à venir.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

Les élections municipales de 2026 sont également un élément de contexte majeur à intégrer dans la stratégie budgétaire notamment pour les années 2026 et 2027. La nécessité de sécuriser le lancement des actions stratégiques avant les élections impose un calendrier rigoureux (notamment le dépôt du dossier de labellisation EPTB).

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

En fonctionnement, l'année 2026 visera a financer les principales actions suivantes :

Suivis et connaissance :

- La poursuite des suivis patrimoniaux quantitatifs, qualité, salinité
- La finalisation de l'étude de caractérisation de la pollution aux PFAS dans le secteur Istres aval/Fos en partenariat avec le GPMM
- L'animation de notre réseau d'observateurs citoyens de la nappe en partenariat avec l'IECP
- La fin de l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes (1er semestre 2026)
- L'étude Volume Prélevable (EVP) et modèle numérique de la nappe : Détermination du volume maximal prélevable en fonction des scénarios de recharge de la nappe

Animation et démarches territoriales :

- L'élaboration d'un nouveau plan d'actions 2026/2028 pour la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable et la mise en œuvre de la 1ère année
- La poursuite de l'animation du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux des exploitations agricoles engagées, carte d'occupation des sols PSE et le diagnostic territorial pour la période suivante 2028-2032 si la candidature déposée est retenue par l'Agence de l'Eau
- La poursuite de l'accompagnement des plans et projets d'aménagement à travers la rédaction de porters à connaissance et d'avis
- Le dépôt du dossier labellisation EPTB au 1er trimestre 2026

Natura 2000 :

- Lancement de l'étude Rollier d'Europe (non lancé en 2025 suite à l'absence de la chargée de missions)
- La poursuite de la définition des trames verte et turquoise

Communication-sensibilisation :

- Mise en œuvre du 2ème programme pédagogique à destination des scolaires en partenariat avec le CPIE
- Le renouvellement du concours de dessins
- La réalisation d'une série de mini vidéos accompagnant le diagnostic territorial du SAGE
- L'organisation d'un festival de l'eau pour juin 2026 (année des 20 ans du SYMCRAU)
- L'organisation d'un colloque scientifique à l'automne 2026

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026 sont évaluées au plus juste en tenant compte des résultats de clôtures 2025 à affecter et dans une volonté affirmée de contenir leur évolution tout en prenant en compte les tendances évoquées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont constituées de :

	Budgétisé 2025	Prévisionnel 2026	Evolution
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	716 700 €	633 504 €	-13,13%
Hors étude	*245 700 €*	*253 504 €*	3,08%
Dont étude	*471 000 €*	*380 000 €*	-23,95%
Charges de personnel	591 600 €	594 500 €	0,49%
Autres charges de gestion courante	557 706 €	456 700 €	-22,12%
Dont subventions de fct aux asso et autres personnes de droit privé (PSE)	*546 955,00 €*	*450 000,00 €*	-21,55%
Amortissements	80 000 €	88 000 €	9,09%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**1 946 006 €**	**1 772 704 €**	-9,78%

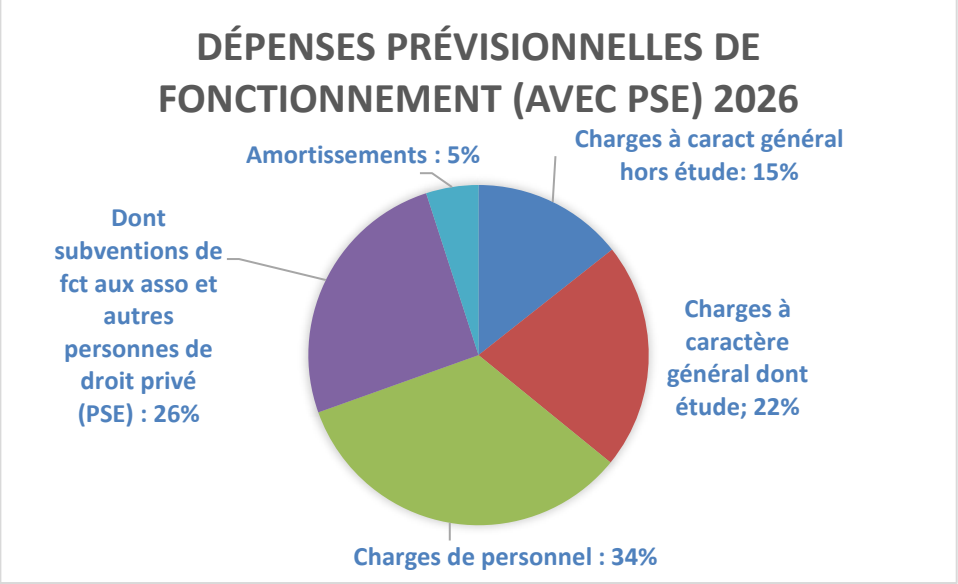

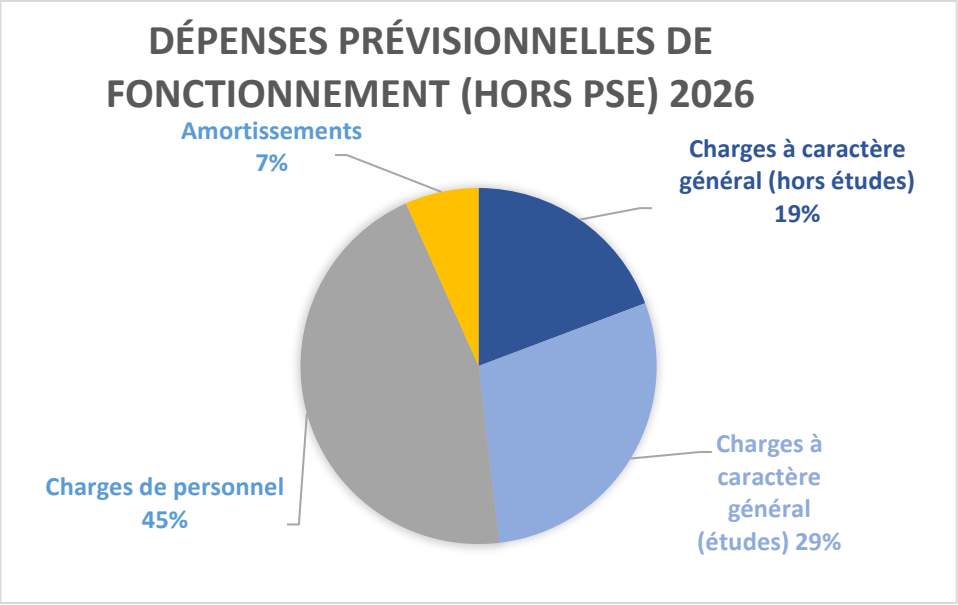

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

Les charges à caractère générales représentent 36% des dépenses prévisionnelles (655 k€) contre 58% sur l'exercice 2025 et seront inscrites principalement pour financer les frais d'études et d'animation connexes au SAGE mais également à un programme de communication ambitieux associé. Toutefois les efforts réalisés ces dernières années pour optimiser les coûts permettent de réduire au maximum les frais de structure pour concentrer les efforts sur des dépenses opérationnelles et absorber une partie de l'augmentations des charges impactées par l'inflation.

Les dépenses de personnel constituent une part essentielle du budget de fonctionnement, car elles financent le capital humain spécialisé indispensable à l'exécution des missions du syndicat (études, suivi, animation).

L'exercice 2025 a été marqué par des tensions importantes sur les effectifs, nécessitant une gestion réactive de la continuité de service. L'équipe a en effet dû faire face au départ de deux agentes en congé maternité. L'un de ces postes n'a pas été remplacé (chargée de missions SAGE et PSE), reportant immédiatement la charge de travail sur certains membres de l'équipe. De plus, le remplacement de la seconde agente (chargée de missions Natura 2000) n'a été effectif qu'après plusieurs mois d'absence (maladie), ce qui a obligé l'équipe en place à pallier ces longues périodes d'indisponibilité. Bien que l'équipe ait fait preuve d'une grande implication, cette situation a eu un impact direct en limitant la capacité à engager et à réaliser l'intégralité des actions prévues pour l'année 2025. Ces économies involontaires sur les crédits de personnel et d'intervention seront prises en compte dans l'exercice budgétaire à venir.

Sur le plan de la gestion administrative et financière du syndicat, il est important de rappeler que l'ensemble des missions sont réalisées depuis 2013 par une seule agente. Son poste n'a eu de cesse d'être optimisé pour faire face à la croissance des missions, de l'équipe et la gestion administrative et financière des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Cette logique d'optimisation atteint désormais une limite.

Les dépenses de personnel représenteront environ 35% des dépenses réelles de fonctionnement en 2026 (595 k€) pour 9 à 10 agents selon les mois représentant 8.5 équivalents temps plein. Elles seront en légère progression par rapport à ce qui avait été budgétisé l'année précédente du fait de :

- Un doublon sur le poste N 2000 pendant le 1er semestre (Chargée de mission + sa remplaçante) afin de rattraper le retard accumulé en 2025 sur la mise en œuvre de la convention pendant l'absence de la chargée de mission (congés maladie et maternité). Il est à préciser que malgré cette période de doublons les frais de personnel associés respecteront l'enveloppe tri-annuelle de la convention d'aide avec la Région
- Le recrutement d'un-e assistant-e administratif-ve à mi-temps pour consolider le pôle Finance-RH-administratif, actuellement composée d'une seule responsable et afin de faire face au surcroit d'activité en la matière lié à la croissance des missions du syndicat sur la dernière décennie.
- Un recrutement supplémentaire envisagé pour porter un plan d'action contractuel de territoire pour les eaux souterraines et de surface (sous réserve de décision ultérieure du Comité Syndical).
- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) particulièrement prégnant dans une structure dont 75% des agents relèvent de la catégorie A.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

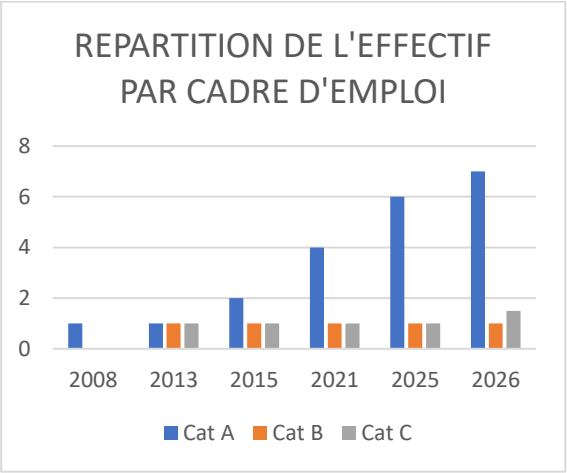

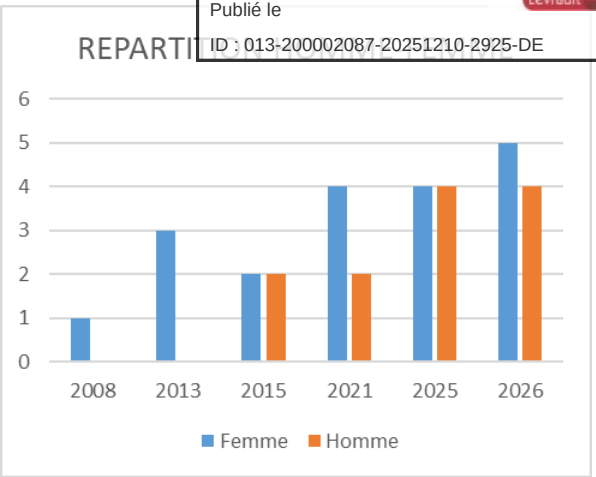

Enfin s'agissant de l'âge médian, il est de 42 ans tandis qu'il était de de 37 ans en 2021 et de 24 en 2008. Cela témoigne d'une montée en puissance ces dernières années de l'expertise de l'équipe technique et explique la progression associée des charges de personnel.

<u>Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont constituées de :</u>

	Budgétisé 2025	Prévisionnel 2026	Evolution
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Prestations de services	5 000 €	14 000 €	64,29%
Dotations et participations	1 164 276 €	1 092 710 €	-6,55%
dont subventions	*806 000 €*	*734 434 €*	-9,74%
dont participations statutaires	*358 276 €*	*358 276 €*	0.00%
Autres produits de gestion courante	2 000 €	2 000 €	0.00%
Atténuations de charges	4 000 €	5 000 €	20.00%
Amortissements	59 000 €	60 000 €	1,67%
Résultats reportés	711 730 €	598 994 €	-18,82%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**1 946 006 €**	**1 772 704 €**	-9,78%

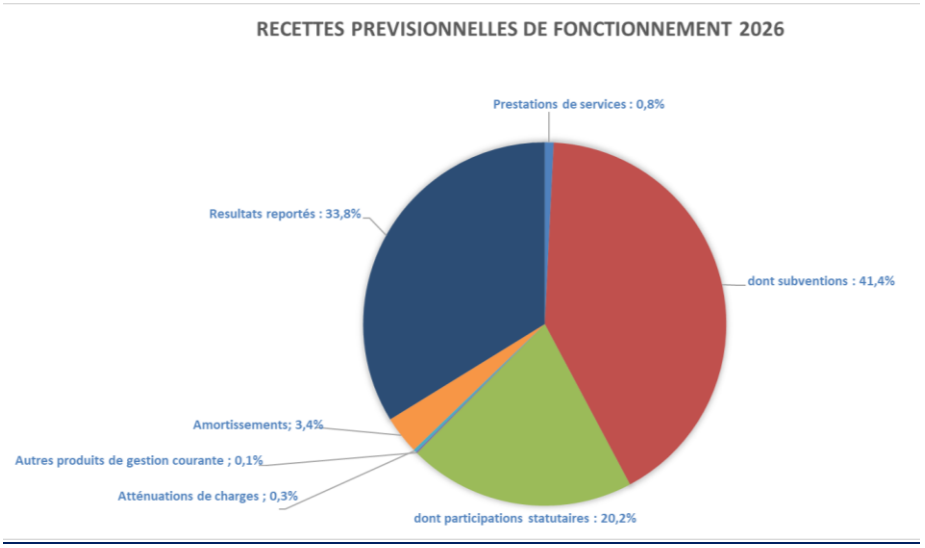

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

La stratégie du SYMCRAU repose sur la recherche systématique d'un effet levier financier. Pour chaque euro de cotisation statutaire investi, l'obtention de co-financements (Agence de l'Eau, Région, Département, État et Europe ou encore mécénat privé) permet au SYMCRAU de générer entre 3 € et 3.5 € d'intervention globale (cf diagramme ci-dessus).

Les subventions de fonctionnement

La part des subventions de fonctionnement dans les recettes est toujours prépondérante. Elles correspondent essentiellement à des subventions co-finançant des frais de prestations ou d'animation des actions engagées.

En 2026, la part des subventions attendues est stable par rapport aux années précédentes. Elle représente 67% des recettes prévisionnelles (734 K€) contre 68% prévus en 2025.

Ce modèle économique nécessite toutefois une trésorerie suffisante pour permettre de financer les avances inhérentes aux modalités de versement des subventions après paiement en fonction et aux report inter-exercice. La gestion saine opérée depuis plusieurs années a permis de constituer une trésorerie permettant de sécuriser ce besoin.

Les cotisations statutaires des membres :

La répartition des cotisations des membres est encadrée par une clé statutaire. Depuis sa création en 2006, le SYMCRAU a connu une montée en puissance constante, répondant à des attentes croissantes de la part de ses membres et des partenaires institutionnels, même après quasiment 20 ans d'existence.

Cette progression d'activité a nécessité l'ajustement régulier des moyens alloués :

Le Syndicat a initialement démarré en 2006 avec des participations statutaires s'élevant à 45 000 €. Pour aligner les ambitions politiques, les attentes opérationnelles et les ressources financières, le budget a fait l'objet de plusieurs réévaluations :

- Une première révision significative en 2011.
- Un programme de rattrapage appliqué sur la période 2017-2020.
- La dernière revalorisation a été effectuée en 2025 afin de sécuriser les ressources nécessaires à la poursuite du développement du Syndicat, notamment pour la construction et l'animation du SAGE de la Crau.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

EVOLUTION CONPAREE DES DEPENSES RELLES ET DES COTISATIONS STATUTAIRES

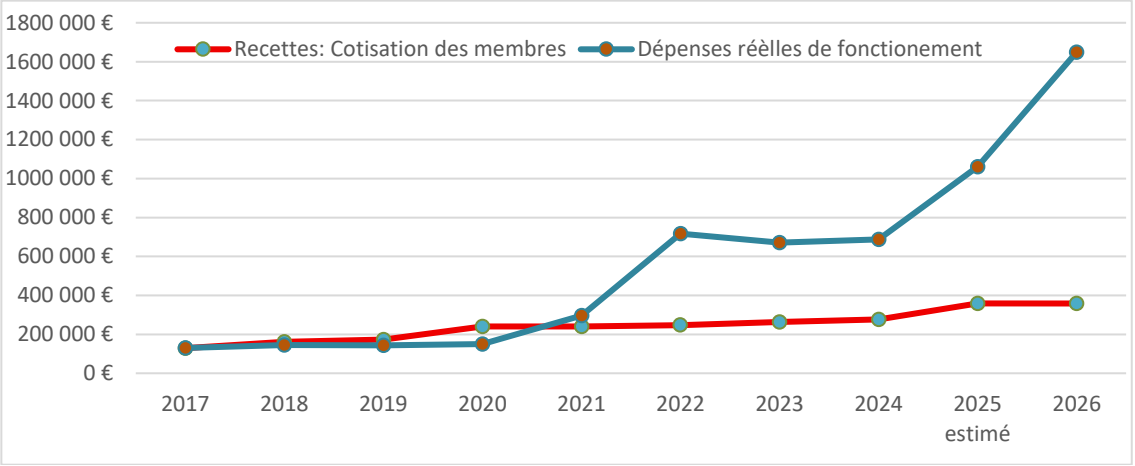

Il est important de noter qu'aucune augmentation des cotisations statutaires n'est envisagée pour l'exercice 2026 pour tenir compte du contexte budgétaire contraint notamment celui qui se dessine avec les orientations de la future Loi de Finances, et les efforts significatifs déjà demandés aux collectivités membres.

Evolution des dépenses et des recettes d'investissement

Le budget d'investissement est structurellement plus faible que le budget de fonctionnement. Cette réalité s'explique par la nature des missions statutaires du syndicat, qui sont principalement axées sur les études hydrogéologiques, le suivi environnemental et l'animation territoriale de la politique de l'eau. Ces activités requièrent un capital humain spécialisé et génèrent donc naturellement une prépondérance des dépenses de fonctionnement.

	Budgétisé 2025	Prévisionnel 2026	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immo incorporelle	29 000 €	32 000 €	9%
Immo corporelle (piézo, équipements,…)	69 482 €	74 215 €	6%
Amortissements	59 000 €	60 000 €	2%
Operations patrimoniales	- €	- €	0%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**157 482 €**	**166 215 €**	5%

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

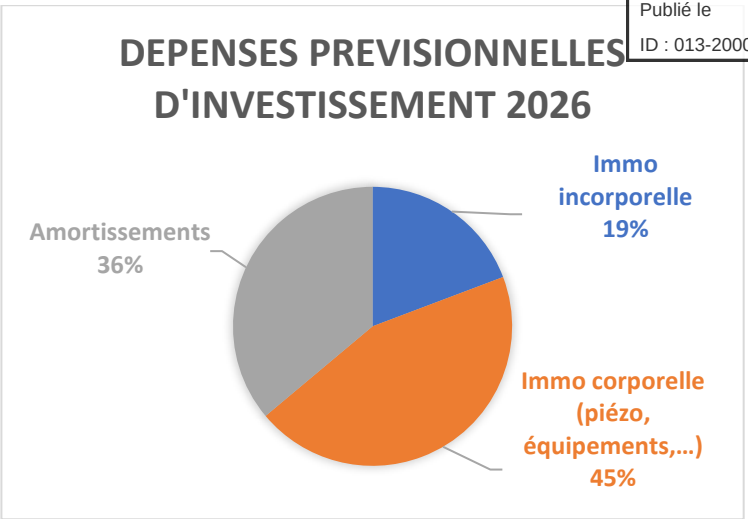

Les **dépenses d'investissement 2026 sont en légère hausse par rapport aux dépenses prévues de l'année 2025.** Ainsi, elles **s'élèveront en 2026 à environ 106 K€** (contre 98 K€ prévus en 2025 (hors opération patrimoniale, amortissements et restes à réaliser) comprenant des immobilisation incorporelles (licence pour le logiciel de modélisation) et des immobilisations corporelles (matériel d'hydrométrie : sondes, vélocimètre, pompe et groupe électrogène, et le renouvellement de 30% du parc informatique) ainsi que des amortissements. Cette enveloppe permettra ainsi de renforcer les moyens techniques et opérationnels mis à disposition des agents, notamment par la diversification des outils d'hydrométrie et la modernisation des équipements.

Les **recettes d'investissement seront en hausse** également. Elles sont composées de subventions, d'amortissements et des résultats reportés de 2025.

	Budgétisé 2025	Prévisionnel 2026	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Produits des cessions	10 000 €	- €	-100%
Subventions d'investissement	- €	5 000 €	100%
Amortissements	80 000 €	83 000 €	4%
Opérations patrimoniale	- €	- €	0%
Résultats reportés	67 482 €	78 215 €	16%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**157 482 €**	**166 215 €**	6%

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

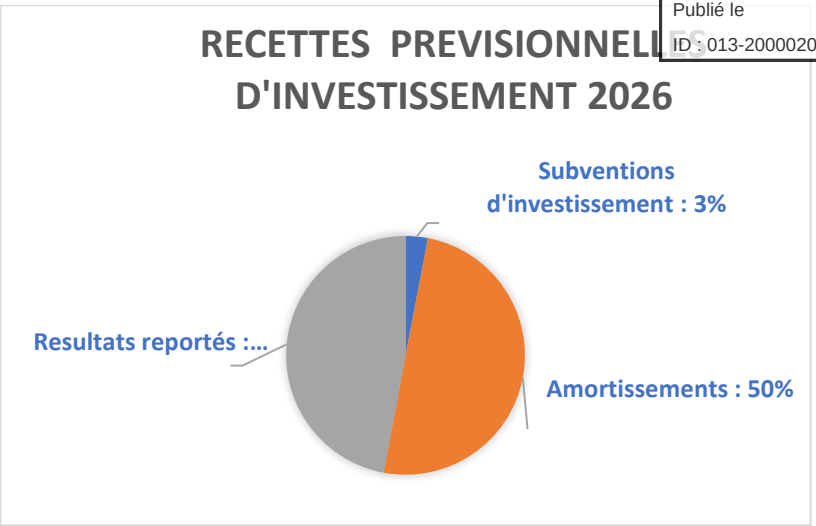

Endettement

Le SYMCRAU a réussi à monter en puissance progressivement depuis sa création sans contracter d'emprunt tout en s'équipant et en réalisant des travaux.

Cette situation financière est le fruit d'une stratégie de financement rigoureuse, axée sur l'autofinancement et la capacité de dégager une épargne brute suffisante pour couvrir les dépenses d'investissement courantes et l'équipement nécessaire au fonctionnement du Syndicat, à la mobilisation proactive de subventions des partenaires financiers majeurs (Agence de l'Eau, Région, Département, ARS, FEADER etc.) et depuis peu en ayant recours au mécénat privé.

Les investissements sont ainsi financés majoritairement par des recettes d'investissement définitives. Cette absence d'endettement constitue un avantage financier stratégique dans le contexte actuel de remontée des taux d'intérêt, offrant au SYMCRAU une totale marge de manœuvre pour l'avenir.

Locaux du syndicat

L'installation pérenne du SYMCRAU dans de nouveaux locaux adaptés, en discussions depuis de nombreuses années, n'a toujours pas abouti malgré les échanges entrepris en 2021 avec la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant le Mas de la Tour à Entressen. Outre le manque d'espace, la convention d'occupation du domaine public à caractère précaire et révocable des locaux actuels s'achève au 31/01/2027 sans possibilité de renouvellement compte tenu de la démolition programmée du bâtiment. Ainsi une solution à court terme devra être trouvée au cours de l'année 2026. Si celle-ci doit occasionner des coûts significatifs, ceux-ci devront faire l'objet d'une réflexion budgétaire dédiée.

En conclusion, le budget primitif prévisionnel du SYMCRAU pour l'exercice à venir se caractérise par une maîtrise des dépenses. Il est ainsi établi à environ 1 939 000 €, marquant une diminution par rapport au budget 2025 (2 103 000 €). Le SYMCRAU continue de capitaliser sur le travail en régie. Le maintien d'un personnel qualifié et spécialisé garantit une expertise interne pérenne et réactive tout en conservant une logique d'optimisation des coûts d'intervention. Ce choix stratégique renforce une autonomie technique et assure une meilleure maîtrise financière de la mise en œuvre opérationnelle des missions du syndicat.

-

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 013-200002087-20251210-2925-DE

Annexe 1 : Participations financières des membres envisagées pour l'exercice 2026

MEMBRES	TAUX STATUTAIRE	PARTICIPATION 2025	PARTICIPATION 2026 envisagée
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60,90%	216 296,69 €	216 296,69 €
ACCM	19,20%	68 196,36 €	68 196,36 €
CCVBA (remplacement Mouriès Aureille)	1,60%	5 683,00 €	5 683,00 €
GPMM	18,30%	64 999,66 €	64 999,66 €
TOTAL MEMBRES TAUX STATUTAIRE		**355 175,71 €**	**355 175,71 €**
CA13	FORFAIT	3 000,00 €	3 000,00 €
UBC	FORFAIT	100,00 €	100,00 €
TOTAL MEMBRES FORFAIT		**3 100,00 €**	**3 100,00 €**
TOTAL MEMBRES		**358 275,71 €**	**358 275,71 €**